



Morangis, le 21 mai 2024

A l'attention des riverains

Cabinet du Maire

*Suivi par : Cabinet du maire
cabinetdumaire@morangis91.com*

Objet : Dépose de l'antenne relais Bouygues Telecom

Madame, Monsieur, chers riverains,

Je me réjouis de vous annoncer qu'après persévérance et force de négociation, j'ai reçu la confirmation de la société Bouygues Télécom qui s'engage à effectuer la dépose de l'antenne relais sis 9 rue Evariste Gallois à Savigny Sur Orge.

En attendant cette dépose et en réponse à vos inquiétudes relayées par nos soins, Bouygues Télécom confirme le respect des engagements dans le courrier ci-joint.

Je remercie mon collègue Alexis Teillet, Maire de Savigny-Sur-Orge, pour son appui dans ce dossier.

Recevez, chers riverains, l'assurance de mes salutations distinguées.

Sincèrement vôtre.



Brigitte VERMILLET
Maire de Morangis
Vice-Présidente du Conseil
départementale de l'Essonne et du Grand
Orly Seine Bièvre





Le Technopôle
13-15, Avenue du Maréchal Juin
92366 Meudon la Forêt Cedex

www.bouyguetelecom.fr

Madame Brigitte Vermillet
Maire de Morangis
Hôtel de Ville
12, avenue de la République
91423 Morangis

Objet : Projet d'antenne Relais Bouygues Telecom sis 9 rue Evariste Gallois à Savigny-Sur-Orge

Madame le Maire,

Par la présente je fais suite à notre rendez-vous qui s'est tenu en mairie de Morangis le 24 avril 2024 en présence de Monsieur le Maire de Savigny-sur-Orge concernant l'antenne-relais située au 9 rue Evariste Gallois à Savigny-sur-Orge.

Au cours de cet échange, Bouygues Telecom s'est attachée à répondre aux interrogations et inquiétudes transmises par vos administrés. Afin de poursuivre notre dialogue qui se veut ouvert et constructif, nous avons pris plusieurs engagements.

Nous avons respecté notre engagement de surseoir à la mise en service de ce relais de téléphonie mobile. De surcroît, la décision a été prise de ne jamais allumer cette antenne.

Par conséquent nous vous avons indiqué que nous ne modifierons pas l'antenne existante, ni dans sa hauteur ni dans son aspect extérieur, pour la simple et bonne raison que ce pylône a vocation à être démonté, et ce malgré l'obtention de l'ensemble des autorisations requises à son installation.

Afin de maintenir de bonnes relations et permettre la poursuite du déploiement du réseau mobile dans votre commune, nous avons donc consenti à ce que l'antenne-relais qui avait vocation à couvrir les deux communes de Morangis et Savigny-sur-Orge fasse l'objet d'une dépose, selon un calendrier qui vous sera communiqué prochainement.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma respectueuse considération.